



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
14 octobre 2009
Français
Original: anglais

Conférence générale

Treizième session

Vienne, 7-11 décembre 2009

Point 20 de l'ordre du jour provisoire

Modification de l'Accord de Siège pour prendre en compte les nouvelles installations de conférence (Bâtiment M)

Modification de l'Accord de Siège pour prendre en compte les nouvelles installations de conférence (Bâtiment M)

Note du Secrétariat

1. L'inscription à l'ordre du jour de ce point résulte de l'achèvement des travaux de construction du Bâtiment M, qui abrite les nouvelles installations de conférence et que les autorités autrichiennes ont remis aux organisations sises au Centre international de Vienne à compter du 31 mars 2009.
2. La Conférence générale a approuvé, à sa sixième session, l'Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche (décision GC.6/Dec.20). En annexe à l'Accord de Siège figure un plan du lieu et des locaux du Siège de l'ONUDI, qui devrait être remplacé par un nouveau plan qui prend en compte le Bâtiment M et délimite la nouvelle enceinte du CIV. Cette modification devra être approuvée par la Conférence et, conformément à l'Accord de Siège, elle nécessitera la conclusion d'un échange de lettres ou d'un accord entre l'ONUDI et le Gouvernement autrichien. Pour l'heure, le Gouvernement autrichien et l'ONUDI sont convenus d'appliquer les dispositions de l'Accord de Siège relatives au Bâtiment M.
3. La Conférence sera informée des faits nouveaux pertinents. Elle devrait être appelée à prendre une décision à sa quatorzième session.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

